



K13RXBR-PB2.5.fr

Fiche Technique Produit

2020-05

RX BR13 - PB2.5

Plaque retravaillée - Knauf RX

Description du produit

Knauf RX BR13 - Pb2.5 de la gamme Knauf RX est une plaque retravaillée d'épaisseur 15mm conforme à la norme NF EN 14190 :2014, constituée d'un parement ivoire sur la face visible. Les bords longitudinaux sont des bords ronds et les bords transversaux sont des bords droits. La plaque est constitué d'une plaque Knauf KS BR13 contrecollée en usine sur une feuille de plomb d'épaisseur 2,5mm.

Documents de référence

Norme : NF EN 14190 :2014

DoP :

DdP_EN_14190_g_0010_Strahlenschutzplatte_Bleiblech_2_5_2013-06-28

Mise en œuvre conformément à :

- NF DTU 25.41

Domaine d'emploi

Knauf RX BR13 - Pb2.5 de la gamme Knauf RX est principalement destinée à la réalisation d'ouvrages de cloisons distributives, cloisons séparatives dans :

- Neuf ou réhabilitation
- Locaux intérieurs classés EA - EB
- Locaux nécessitant une protection vis-à-vis des rayons ionisants.
- Hôpitaux et cliniques
- Universités, laboratoires
- Instituts de recherche
- Cabinets de radiologie, dentaires
- Stockage provisoire de sources ou produits contaminés

RX BR13 - PB2.5

Plaque retravaillée - Knauf RX



Caractéristiques techniques

Propriétés	Unités	Valeurs	Normes
Type selon EN	-	-	NF EN 14190
Réaction au feu Euroclasse	-	A2-s1, d0	NF EN 13501-1
Niveau d'émission dans l'air intérieur	-	A+	NF EN ISO 16000
Profil des bords longitudinaux	-	Bords Ronds	NF EN 520
Profil des bords transversaux	-	Bords droits	NF EN 520
Largeur	mm	600	-
Tolérance largeur	mm	+0 / -4	NF EN 520
Tolérance longueur	mm	+0 / -5	NF EN 520
Epaisseur	mm	15	-
Tolérance équerrage	mm par m de largeur	≤ 2.5	NF EN 520
Perméance à la vapeur d'eau μ sec	-	> 3000	EN ISO 10456
Dureté superficielle	-	Standard	-
Diamètre empreinte	mm	≤ 20	NF EN 520

Knauf

Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
support.technique@knauf.fr

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.

RX BR13 - PB2.5

Plaque retravaillée - Knauf RX



Gamme de produits

Désignation	Longueur [mm]	Largeur [mm]	Épaisseur [mm]	Conditionnement	Unité de conditionnement	Code article
RX BR13 EP 2,5 2000x600	2000	600	15	1	px	00083045
---	---	---	---	---	---	---
RX BR13 EP 2,5 2600x600	2600	600	15	1	px	00083049
---	---	---	---	---	---	---
RX BR13 EP 2,5 3100x600	3100	600	15	1	px	00083041

Knauf

Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
support.technique@knauf.fr

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.